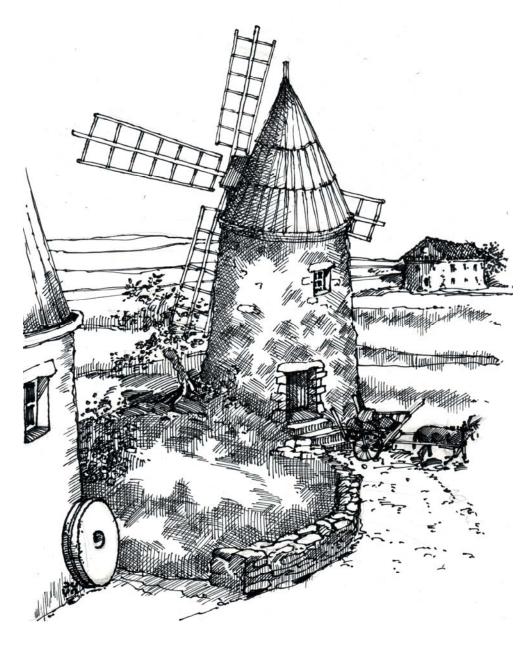


DANS CE NUMÉRO:

-	Il y a un demi-siècle : Peu d'habitants	Page	
	Mais quatre épiceries !		17
_	Les moulins à vent de Simiane la Rotonde		10





INFORMATIONS IMPORTANTES

Nouvelles conditions d'obtention ou de renouvellement de pièces d'identité

Une récente réforme tendant à sécuriser les pièces d'identité fournies par l'Administration a été mise en place.

Par conséquent, il a été effectué un regroupement des lieux d'établissement de ces pièces dans des villes moyennes au détriment du service public jusque-là rendu par les communes rurales.

En ce qui concerne notre commune, les nouveaux lieux de délivrance les plus proches sont récapitulés ci-dessous tant pour les cartes nationales d'identité que pour les passeports :

Carte nationale d'identité ou Passeport

Mairies	Numéros de téléphone	Jours de permanence (sur rendez-vous)
Apt	04 90 74 00 34	Vendredi
Forcalquier	04 92 70 91 00	Mardi
Manosque	04 92 70 34 00	Tous les jours

La liste des pièces à fournir peut être obtenue sur :

www.service-public.fr

NUMEROS UTILES

04 92 75 91 40 Mairie de Simiane téléphone : Mairie de Simiane téléfax : 04 92 75 94 39

Courriel: communedesimiane@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence : 06 07 17 89 33

HEURES D'OUVERTURE de la MAIRIE de SIMIANE la Rotonde

Du lundi au vendredi, de 14h à 17h

Le samedi, le Maire et ses adjoints tiennent une permanence au Bureau des élus (à côté de la Poste), de 10h à 12h.

L'Écho Simianais - Bulletin municipal semestriel gratuit - numéro 18 - juin 2017.

Commune de Simiane la Rotonde - Hôtel de Ville - 04150 SIMIANE la Rotonde.

Directeur de publication : M. Louis Laudun. Coordination : Henri Duyn.

Rédaction : Louis Laudun, Claude Wicart, Marie-José Noël, Hélène Oggiano, Jean-Pierre Comte, Henri Duyn Conception graphique et maquette : Henri Duyn.

Photos : Ulrich Trappschuh, Henri Duyn, Hélène Oggiano, Isabelle Oudot. Impression : Imprimerie Nouvelle, Apt - Imprimé sur papier recyclé. Tirage : 450 exemplaires.

Dépôt légal : Lors de la parution Distribution : La Poste

LE PROPOS DU MAIRE



L'Épicerie de notre village

Comme chacun le sait, l'épicerie de notre village est fermée depuis plusieurs mois.

Cette situation pose de nombreuses questions à beaucoup de personnes qui me les répercutent.

C'est pourquoi, il me paraît nécessaire d'informer au mieux la population. Dès la fin de l'année 2016, des fermetures perlées ont eu lieu. Elles ont conduit à une fermeture définitive au début de l'année 2017. Pour des raisons qui lui sont propres, la titulaire du bail n'a pas continué son activité.



Il faut rappeler que le bâtiment appartient à la mairie qui l'a donné en location au travers d'un bail commercial en 2012. Ce type de contrat est protecteur pour le locataire en ce sens qu'il confère au preneur un droit à la vente du fond de commerce. C'est ce qu'a voulu faire la gérante, ce qui est légitime et parfaitement légal.

Mais une difficulté importante a surgi lorsqu'elle n'a pu négocier son affaire comme elle le voulait et dans les délais qu'elle souhaitait, d'où la fermeture prolongée de l'établissement.

A partir de ce moment-là ses intérêts ont été divergents par rapport à ceux de la commune qui souhaitait une réouverture rapide.

Il faut souligner que le bail comportait un point faible car il prévoyait une possibilité de congé annuel en faveur du titulaire du bail sans en préciser la durée. L'occupante s'est alors placée dans cette situation administrative... prolongée.

Afin de faire cesser ce processus, une procédure judiciaire a alors été enclenchée puis interrompue par une négociation « amiable » qui a tout de même coûté 19 500 € à la commune en raison de frais d'huissier, d'avocat, de notaire et de rachat du matériel. Cette décision, prise en Conseil Municipal, l'a été pour essayer d'avoir une épicerie ouverte durant l'été 2017.

Lors d'une nouvelle séance du Conseil municipal en date du 26 mai dernier, un contrat administratif a été voté qui prévoit essentiellement une mise à disposition de locaux pour exercer le commerce d'épicerie pour une durée de 9 ans, renouvelable.

Trois candidatures se sont manifestées dont un jeune couple de notre commune.

C'est cette piste que nous avons privilégiée.

Malheureusement, à la date limite où le contrat devait être signé, les bénéficiaires de notre choix n'ont pas été en mesure de s'engager dans cette affaire.

De ce fait, nous avons contacté le deuxième candidat qui, pensant que nous allions traiter avec le premier, a adopté une autre orientation.

Nous nous retournons donc vers la troisième candidature. A l'heure où nous mettons sous presse, une rencontre est prévue entre la commission "épicerie" et le couple représentant cette troisième candidature. Elle est prévue le 24 juin 2017. Nous espérons trouver une solution.



INFORMATIONS OFFICIELLES

Le brûlage des végétaux

En milieu rural, il est coutumier de se débarrasser de ses déchets végétaux par brûlage à l'air libre.

Or, le brûlage des déchets vert est une combustion peu performante et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple le plastique ou des bois traités.

C'est pourquoi, divers textes de portée nationale ont prévu l'interdiction totale de brûlage à l'air libre avec parfois des dérogations possibles. Ils ont été pris dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et plus particulièrement dans celui du plan particules présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009.

Ces textes sont inclus dans le Code de l'Environnement, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, dans le Code Rural ainsi que dans l'arrêté préfectoral portant règlement sanitaire départemental.

En ce qui concerne notre commune, incluse dans une zone rurale, l'interdiction est générale et permanente car des déchetteries existent dans le périmètre de notre Communauté de Communes.

Rappelons que la plus proche est pour nous celle sur le territoire de la Commune de Banon entre ce village et celui de Montsalier.

Il est à noter que les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation.

Enfin, le règlement sanitaire départemental prévoit la possibilité de déroger à cette règle. C'est le Préfet qui accorde éventuellement cette dérogation après avis du Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

La circulation chemin des granges

A intervalles réguliers se pose la question de la sécurité par rapport à la circulation sur le chemin des granges. Selon le ressenti des riverains, les utilisateurs non résidents des abords de cette voie roulent souvent de façon excessive au regard de leur vitesse, compromettant ainsi la sécurité.

C'est pourquoi, la municipalité a décidé d'interroger par écrit sur le sujet les personnes concernées, leurs réponses ayant valeur de sondage.

Il s'est dégagé une large majorité en faveur du maintien du double sens avec limitation de vitesse à 30km /heure avec plusieurs suggestions de mise en place de ralentisseurs.

Ces résultats ont été soumis à la Commission de circulation du 25 mars 2017.

Elle a pris acte de ces souhaits mais a rappelé que par délibération du Conseil Municipal, il avait été décidé de ne pas poser de ralentisseurs sur le territoire communal.

AU FIL DE L' EAU



Dans le cadre du Schéma Directeur qui a pour but d'identifier les fuites, faiblesses et défauts de notre réseau d'alimentation en eau potable, des investigations poussées ont été entreprises par l'Adjoint délégué à l'eau ainsi que par l'Agent du service technique spécialisé en la matière. Ils étaient assistés par un technicien de la Société qui réalise ce Schéma Directeur. Ainsi les nouveaux compteurs des bassins ont indiqué des fuites à partir du bassin de l'Eyrouse à raison de 5.2 m³/heure soit 124,8 m³/jour. Ce bassin est très important pour notre commune car il alimente le bassin de Curnier, le petit bassin de la Rotonde et Cheyran. Il était indispensable que les mesures s'opèrent au milieu de la nuit où la consommation en temps réel est quasiment nulle.

Cette sectorisation nous a permis de trouver 3 fuites pour 2,7 m³/heure entre Taurelon et le bassin de Curnier et une fuite du côté du petit bassin de la Rotonde pour 2.5 m³/heure. Cette dernière a été réparée par nos employés communaux à la fin du mois d'Avril. Une entreprise spécialisée dans la recherche de fuites doit venir rapidement localiser les autres avec précision.

Par ailleurs, il nous a été rappelé lors de la dernière séance du comité syndical du SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) <u>que l'eau délivrée par le syndicat était une eau potable destinée à l'usage domestique et qu'en aucun cas celle-ci ne doit servir à l'arrosage des jardins, pelouses ou au remplissage des piscines.</u> Dans ce dernier cas, en l'absence de solution de remplacement, il est nécessaire qu'une éventuelle opération de remplissage, qui déséquilibre souvent tout le débit du secteur voisin de l'équipement, s'effectue de nuit (après signalement auprès de la mairie) pour atténuer fortement la perturbation induite. Il nous a été dit que le syndicat avait une capacité de pompage de 6900 m³/jour et que certaines années, des communes ont vu leur débit limité au quota journalier qui leur était alloué.

Pour mémoire, notre commune a un quota de 130 m³/jour et notre consommation annuelle moyenne est de 354 m³/jour. Espérons que nous ne subirons pas le même sort que les communes ayant eu des restrictions les années précédentes.

ART DE MAI 2017





Cette année, comme de coutume, Simiane la Rotonde a organisé une exposition annuelle dans la salle d'apparat de la Rotonde, sur le difficile thème de l'autoportrait. Sujet délicat, s'il en est, sur lequel douze artistes simianais ont excellé de tout leur talent.

Notre artiste invité était Michel Grenet que l'on voit ici en compagnie de ses amis musiciens de Rustrel, Maïté et René.

X

ETAT CIVIL

Félicitations à Monsieur Berthon

Le dimanche 26 février, c'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que le Conseil Municipal, le CCAS ainsi que les membres du Conseil Municipal auquel il a participé ont accueilli dans la salle des fêtes Joseph BERTHON, entouré de son épouse et de sa famille, pour célébrer ses cent ans. Après quelques mots de bienvenue du Maire, le fils aîné de Monsieur BERTHON a pris la parole pour retracer la longue vie de son père. Joseph BERTON est né à Saint-Andiol (13) où il a passé sa jeunesse. C'est là qu'il rencontrera son épouse, Ginette. C'est là où le couple viendra régulièrement passer ses vacances jusqu'à ce qu'il découvre Simiane.

En 1939, à la déclaration de la seconde guerre mondiale, alors qu'il est tout juste devenu professeur de lettres classiques, il est affecté à l'école des élèves officiers de Saint-Maixent. Il est envoyé en Afrique du Nord pour combat-



tre dans la Légion Etrangère, d'abord en Algérie, puis au Maroc. A sa première démobilisation en 1941, il reste au Maroc en tant qu'enseignant. Il est nommé au collège d'Azrou, dans le Moyen Atlas.

Au moment du débarquement américain en 1942, il est remobilisé et envoyé en Tunisie pour combattre les colonnes allemandes qui remontent d'Afrique. Fait prisonnier, il est alors envoyé dans un camp d'internement en Italie du Sud. Il est libéré en 1943. C'est à ce moment-là que Joseph et Ginette BERTON se marient. Monsieur BERTHON enseigne pendant un an à Menton puis à Marseille.

En décembre 1945, à sa demande, il est muté à nouveau au collège d'Azrou en qualité de professeur de lettres. Il devient ensuite proviseur du Lycée de Marrakech. Il dirigera ensuite celui de Rabat. Entre-temps, Monsieur et Madame BERTON ont donné naissance à 4 enfants. Les deux aînés sont nés à Saint-Andiol; les 2 autres au Maroc.

En 1961, c'est le retour en France. Il est nommé proviseur au lycée de Chaumont en Haute Marne. Puis, il obtient sa mutation pour le Val de Marne afin de se rapprocher de ses enfants qui poursuivent leurs études en région parisienne. Il prend ensuite la direction du lycée Villeneuve Saint Georges. Il terminera sa carrière au Lycée de Montgeron dans l'Essonne.

Pendant 17 ans, Ginette BERTON a travaillé à ses côtés, en tant que secrétaire administrative. Le couple qui avait fait l'acquisition d'une maison à Simiane pour y passer les vacances en famille, s'y installe définitivement en 1982. Investi dans la vie du village, Joseph BERTHON a fait partie du Conseil Municipal, sous la mandature de Jean-Louis ADRIAN. Intervenant à son tour, ce dernier a évoqué leur bonne collaboration, Joseph s'étant vu attribuer la délégation des affaires scolaires ainsi qu'un siège Conseil d'Administration du collège de Banon, en qualité de « personne qualifiée ».

Il a raconté sa participation active à l'action menée au moment pour obtenir une classe supplémentaire à l'école du village. Investi aussi dans l'association Les Riches Heures Musicales de la Rotonde , Joseph BERTHON a marqué notre village par son engagement dans la vie publique et sociale. Lui adressant ses félicitations, le maire lui a remis la médaille d'honneur de la commune.

EVENEMENTS D' ETAT CIVIL



Table annuelle 2016, du 1er janvier au 31 décembre.

Avis de Naissance :

VALLON Georges, 80 ans

GUITER Victoria, 75 ans

HABEREY Edith, 54 ans

BONNET BURANSKA Beylien	26 janvier à Apt
FREDIANELLI Noa	10 novembre à Manosque
<u>Mariages :</u>	
RIDER Gilles, Dartois & COMPAIN Christiane, Isabelle	12 mars
RODRIGUEZ Bruno, Gérard, Philippe & PUTZOLU Laurence, Aimée	14 mai
MARTIN André, Jean, Henri - VELLA Lisbeth, Germaine, Lucie	4 juin
ARNOUX Sébastien, Yvon, Roger - ALLEYRON-BIRON Audrey	11 juin
PAUL Marc, Christian, Gil - PELISSIER Audrey, Laëtitia, Césarie	9 juillet
RODRIGUEZ Stève, Gilbert - BEAUMONT Audrey, Pépita, Paule	16 juillet
MECHOULAN Nicolas, Pierre, Victor - BERTEAU Camille, Pauline	30 juillet
SERRE Julien, Henri, Germain - LEBOIS Christèle, Anne, Danièle	27 août
MARET Luc, Hubert, Maurice - THIERRY Corine, Catherine	5 octobre
MORATO Rudy, Raymond, Louis - CARLIER Ludivine, Mélinda	8 octobre
RISBOURG Christian, Henri - PONTET Odile, Marie, Thérèse	10 décembre
Décès :	
GHIGO Marcelle, 85 ans	22 février
VALLON Anne, 76 ans	20 avril
ADRIAN Agnès, 85 ans	25 avril

10 juin

10 août

16 septembre

#

VIE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal des enfants

Le 3 mars, s'est déroulé le premier conseil municipal des enfants de l'année. C'est au tour de Matthias ARNOUX, Arthur DALLAPORTA, Nohan FAYET, Mathis LERCARI-SUIRE, Marc-Ebens SAFFIOTTI, nouveaux élus représentant les enfants, de porter les demandes de leurs camarades de classe devant cette assemblée. D'abord intimidés, nos jeunes élus se sont vite sentis à l'aise dans leur mission. Tenant avec sérieux leur rôle, ils ont fait preuve d'un intérêt certain à échanger avec les élus du Conseil Municipal.

Comme les conseils précédents, il a été question de l'avancement des travaux d'amélioration des locaux et de la cour de l'école, de la réfection de l'aire de jeux, de celle du terrain de sport. D'autres sujets ont été abordés, comme l'animation du village, son embellissement et sa propreté ainsi que l'accessibilité aux services publics de la commune (école, poste, salle des fêtes, mairie).

Les jeunes élus ont pu réaliser que tout projet ou investissement a un coût, qui peut être important. Plusieurs décisions ont été prises, celles-ci pouvant être mises en œuvre sans délai. Les enfants exprimant le souhait que des animations soient organisées dans le village, comme un marché hebdomadaire ou des visites guidées, il a été proposé que les élèves de l'école bénéficient d'une visite du château, commentée par Olivia BRINDLE, Responsable du Bureau du Tourisme de Simiane. Pour permettre de mieux profiter du terrain de sport, il a été décidé l'achat de filets pour les cages de football, les précédents ayant disparu. Une paire sera attribuée à l'école pour les activités sportives; Deux autres filets seront remis aux jeunes qui utilisent le terrain en dehors des horaires scolaires, à charge pour eux de les conserver avec eux et de veiller à les garder en bon état sur la durée.

Ce temps de rencontre permet aux membres du Conseil Municipal de mieux connaître les centres d'intérêts des enfants de notre village et de recenser leurs besoins. Pour nos jeunes élus, il participe sans aucun doute à leur apprentissage de la citoyenneté et à la découverte de la gestion des affaires de la commune.



COMMUNAUTE DE COMMUNES



Mise en place de la Communauté de Communes Haute Provence et Pays de Banon

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ancienne communauté de communes du Pays de Banon a fusionné avec celle du Pays de Haute Provence. Cette nouvelle communauté de communes comprend donc les communes de : Aubenas Les Alpes - Banon - Dauphin - La Rochegiron - L'Hospitalet - Mane - Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest des Brousses - Revest du Bion - Sainte Croix à Lauze - Saint Maime - Saint Martin Les Eaux - Saint Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane La Rotonde - Vachères - Villemus (21 communes).

39 élus siègent dans le nouveau conseil communautaire répartis comme suit :

Communes	Nombre de délégués	Communes	Nombre de délégués
Mane Reillane Saint-Michel l'Observatoire Banon Saint-Maime	5 5 4 3 3 3	Dauphin Revest du Bion Simiane la Rotonde	2 2 2

Les autres communes n'ont qu'un seul délégué.

Le Maire, Louis LAUDUN et la deuxième adjointe, Claude WICART, continuent à représenter notre commune dans cette instance.

Le 27 janvier a eu lieu l'élection du Président de la communauté de commune ainsi que celle des Vice-présidents.

Ont été élus :

Président de la CCHPPB : *Jacques Despieds*, Maire de Mane 1er Vice-président : *Philippe WAGNER*, Maire de Banon 2ème Vice-présidente : *Michèle BERTIN*, Maire de Dauphin

3ème Vice-président : Claude PELISSIER Maire de La Rochegiron

4ème Vice-président : Pascal DEPOISSON, Maire de Saint Michel l'Observatoire

5ème Vice-président : Gérard BURCHERI, Maire de Redortiers

6ème Vice-président : Stéphane DELRIEU, Maire de Saint Martin Les Eaux

7ème Vice-président : Michèle MOYA, Maire d'Aubenas Les Alpes.

Avec des territoires différents, des fonctionnements et des approches budgétaires divergents, la réunification imposée des deux communautés de communes ne sera pas une tâche facile. Il s'agit aujourd'hui de construire la nouvelle communauté en tenant compte des besoins spécifiques de ses habitants selon leur lieu de résidence et de développer les services utiles à leur quotidien, avec le souci de maintenir une fiscalité raisonnable en rapport avec les investissements qui seront réalisés.



NOTRE PATRIMOINE

Les Moulins à vent de Simiane

C'est en Provence, et plus précisément en pays d'Arles, qu'apparaissent au cours du XIIe siècle les premiers moulins à vent, bien que les techniques de transformation de l'énergie éolienne soient connues depuis longtemps. En effet, les ailes des moulins tournent déjà au Xe siècle en Espagne et dans le monde hispano-musulman.

Auparavant, depuis l'Antiquité, on utilisait la force hydraulique pour moudre les céréales ainsi que pour de multiples usages comme le foulage des draps, le tannage, les forges etc...

Longtemps l'éolien a été considéré comme une solution d'appoint, avant de se développer dans notre région comme alternative à l'insuffisance d'eau.

Pendant des siècles, en Provence, la vie quotidienne s'est organisée autour du moulin à vent dont l'activité est permanente. De nombreuses fables, dictons, chansons se rapportent au meunier, personnage central à la fois respecté et craint. Il est celui qui fait travailler le vent, qui asservit les forces de la nature. Le métier est difficile et demande des compétences poussées, un savoir-faire. Le meunier doit avoir une excellente connaissance des céréales, de leurs qualités, de la farine, de la mouture. Il connaît parfaitement toute la mécanique du moulin, qu'il doit savoir construire et réparer en toutes circonstances. Il entretient en permanence son outil de travail. Il lui faut avoir une solide constitution physique pour faire tourner le chapeau et les ailes, soulever la meule tournante, serrer le frein, arrêter le moulin, transporter les sacs de grains ou de farine, et une résistance à toute épreuve, travaillant de l'aube au coucher du soleil souvent même la nuit quand le vent est favorable.

Quatre moulins à vent sont encore visibles sur notre commune:

Trois se dressent en alignement sur une crête exposée à tous les vents, au-dessus du village et de la chapelle "Notre Dame de Pitié". Ils datent de la fin du XVIe siècle. Au cours des temps, ils ont fait l'objet de réparations ou ont été rebâtis par leurs propriétaires successifs.

Le premier moulin en montant après la chapelle, est une tour massive, vide et décapitée mais encore solide. Le suivant n'est plus qu'une ruine qui se dégrade rapidement depuis que ses encadrements en pierre de taille ont été pillés... Le troisième a été restauré (sans ailes) par monsieur Robert Roux qui habite la maison du meunier construite dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. (Photo des 3 moulins). Le quatrième moulin connu, est situé au-delà de la route d'Apt, en-dessous de "la Frouste", quartier " Vaumale ". Des actes notariés du début du XVIe siècle font état d'un moulin à vent dans ce lieu. Nous savons également qu'une commande a été passée en 1565 pour construire " un bastimen de mullin à vent pour mouldre bled, quartier pré de l'estang de Vaumale, à pierre, chaux, arène, à la place du mullin vieil ". Ce moulin est le mieux préservé de tous. Il a été reconstruit ou rénové en 1835, date gravée sur la clé de voûte. Il est bâti sur une plateforme circulaire en pierres sèches. Ailes et toiture manquent, le plancher a disparu mais les escaliers, la voûte et le pilier sont conservés ainsi que des niches et des renfoncements dans l'épaisseur des murs. A l'extérieur, on peut encore voir les anneaux d'attache destinés aux ânes et mulets qui transportaient le grain, ainsi que les deux meules du XIXe siècle cerclées de métal... (voir photo de gauche, ci-dessous).



La forme typique du moulin provençal est une tour, dont l'archétype est le moulin de Fontvieille, immortalisé par Alphonse Daudet :

C'est une tour ronde en pierre, haute de 5 à 6 m, crépie à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un diamètre variant de 3 à 4,5 m. La porte est généralement orientée sud-est/nord-ouest pour être à l'abri des vents dominants. Les encadrements des deux fenêtres, tout comme celui de la porte, sont en pierres de taille. Le bâtiment est parfois surélevé sur une plateforme extérieure. C'est le cas du troisième moulin sur la crête et du moulin de "la Frouste".

NOTRE PATRIMOINE (suite)



La tour s'achève par un couronnement, également en pierres de taille, que l'on appelle le "cimas". Celui-ci subit de fortes contraintes mécaniques car c'est sur lui que tourne la chape. Celle-ci, conique, surmontée d'une girouette, couverte de bardeaux de bois, contenant l'axe des ailes et le mécanisme, était manœuvrée de l'intérieur pour suivre les changements et la direction des vents. Les quatre ailes en bois, disposées en croix étaient garnies de toiles de lin fixées par des cordages. Le meunier faisait varier la surface en fonction de la force du vent. Toiles et cordages provenaient de Marseille. L'intérieur comporte deux niveaux : (voir photo de droite, ci-contre)

- un rez-de-chaussée exigu occupé par un escalier à main droite de la porte, de 13 à 16 marches, très étroit, en pierres de taille et une huche pour y récupérer la farine après mouture.
- à l'étage, la chambre des meules, d'une hauteur d'environ 2 m jusqu'au cimas. Elle était faite d'un plancher en bois supporté par quatre ou cinq poutres en chêne renforcées par un arc en pierre. C'est là que se trouvaient les meules et la trémie, sorte de grand entonnoir.

Le mécanisme :

Les ailes entraînent un arbre horizontal, légèrement incliné vers le haut, qui, par un "jeu d'engrenages" transmet son mouvement à un second arbre vertical, auquel est fixé la meule tournante. La seconde meule, dite dormante (fixe) est encastrée dans le plancher.

Le grain déversé entre ces 2 meules est broyé, puis la farine tombe à l'étage inférieur dans la huche en bois, prête à être mise en sac.

Au Moyen-âge, toute la population devait aller moudre son grain au moulin seigneurial et s'acquitter d'une taxe, la banalité. Dès le XVIe siècle, à Simiane, cette banalité a disparu. Les moulins appartenaient à des particuliers de diverses conditions sociales. On peut relever dans les actes notariés, un écuyer, deux avocats, un négociant, un maçon etc.

Le moulin à vent était un investissement relativement modeste qui devenait vite rentable. Les propriétaires percevaient outre un loyer, une commission d'un vingtième de la mouture ainsi que la gratuité pour la leur. Le meunier signait généralement un bail de 6 ans renouvelable. La concurrence jouait. Ainsi au XVIIe siècle, les trois moulins étaient loués à trois meuniers par trois personnes différentes.

Mais que sont devenus les moulins à eau ?

Ils n'ont pas disparu et ont continué à fonctionner dans les prés de la plaine de Simiane, s'échelonnant le long du "canal des moulins" qui va du " puits de Carles " au quartier "Vaumale". Il n'en reste, de nos jours, que des canaux en partie comblés, des réserves en amont envahies de ronces et quelques mécanismes en sous-sol entre des murs écroulés. Les trois derniers moulins à eau, celui de "la Frouste" construit au XVIe siècle, et au quartier de Vaumale, "Bordel" et "Roux" ont cessé définitivement toute activité au début de la première guerre mondiale.



Partout, les moulins à eau et à vent ont connu le même sort. En effet, l'industrialisation et la demande d'un rendement plus important ont mis ces moulins hors d'usage au tout début du XXe siècle. Aujourd'hui, restaurés ou ruinés, les moulins à vent restent un témoignage émouvant d'un passé révolu et pourtant si proche. Ils sont un remarquable point d'observation du paysage et conservent une partie de la mémoire de la Provence.

...C'est ainsi que, parfois, par nuit de grand vent, on peut encore percevoir les ailes de nos moulins ... se remettre à tourner.



UN CONCOURS DE PEINTURE A SIMIANE

Du côté des artistes ...

L'atelier « Peindre à Simiane » se réunit une fois par mois pour la joie de peindre ensemble. Les participants venant des environs, mais aussi parfois des artistes de passage dans notre belle Provence, se retrouvent à la salle des fêtes. Des week-ends sont également prévus en plein-air.

En février le sujet a transporté les participants à Venise et en mars nous serons dans les nuages... Un thème commun est le fil conducteur, la diversité des réalisations est toujours très riche et il est intéressant de comparer les personnalités si variées.

En prévision d'une exposition au château médiéval pour l'été 2018, « Peindre à Simiane » organise avec le soutien du Conseil municipal, un concours très largement ouvert, dont le lauréat recevra une invitation à exposer ses œuvres pendant trois semaines en été, dans notre prestigieuse Rotonde.

Il y aura un 2ème, 3ème et 4ème prix à gagner, tous très motivants pour des artistes.

Ce concours sera organisé au château médiéval, à la clôture de la saison touristique, le troisième week-end de novembre :

Vendredi 17:

Accueil des participants et présentation des tableaux.

Samedi 18:

Visite guidée du village et du château sous la conduite d'Olivia.

Accrochage et délibérations du jury, composé d'artistes professionnels et d'amateurs.

Dimanche 19:

Exposition ouverte au public de 11h à 17h avec la remise des prix en présence de Monsieur le Maire à 16h.

Pour plus de détails et vous procurer le règlement du concours, envoyez un courriel à :

peindreasimiane@gmail.com

Une matinée citoyenne à Simiane la Rotonde



Le 1er avril pas de poisson d'avril mais une belle matinée citoyenne organisée par l'association *VIVRE A SIMIANE* pour le ramassage des déchets et autres dans les environs du village. Une fois de plus de grandes quantités de déchets divers ont été récolté au bords des voies communales et des routes départementales. Merci à tous les participants bénévoles et motivés!

VIE ÉCONOMIQUE



Dans notre commune nous comptons plusieurs artisans paysagistes de talent. Dans leur activité ils font preuve, non seulement de créativité artistique, mais aussi de compétence en matière d'aménagement horticole en faisant preuve d'une connaissance approfondie de notre flore locale.



BLANC PAYSAGE

C'est en 2010 que Vincent Blanc (32 ans) établit son entreprise de création de parcs, de jardins et d'espaces verts. Il dispose du bac "sciences et technologies de l'environnement (LEGTA Carmejane à Digne les Bains 2000 - 2003)", puis un BTS d'aménagement paysager "Vert d'azur" à Antibes (2003 - 2005), il a poursuivi ses études qui se sont couronnées par une Licence professionnelle d'aménagement paysager auprès de l'Université Henri Poincarré à Nancy.

En complément, il a obtenu un certificat de Maçonnerie paysager à Carpentras. Son domaine s'étend de la création de parcs et jardins, de leur entretien, à l'activité de conseil en conception. Disposant d'un équipement conséquent (dont deux camions-benne), il prend également soin de piscines et d'autres installations.

PROVENCE JARDINS

François Signoret (48 ans) crée son entreprise en octobre 2001. Ayant suivi deux formations professionnelles (lycée agricole) à Carpentras (1984 - 1987) puis en Avignon (1987 - 1989) dans le domaine arboricole. Il exerce son métier dans la spécialisation des arbres fruitiers en tant que chef des cultures, jusqu'en 2000.

Il se charge de la création d'espaces verts et de leur entretien et aussi de diverses tâches de débroussaillage, de travaux de maçonnerie, les enrochements et les murs en pierre sèche.



Provence jardins prend également en charge l'entretien des jardins, des piscines et des systèmes d'arrosage automatique. Équipé de matériel professionnel, il travaille avec un employé et prend quelque fois en charge la formation de stagiaires qui projettent d'embrasser ce beau métier.

Mais, où donc est passée notre potière?

La Poterie de la Rotonde devient la **POTERIE PASCALE DAVID** que vous pourrez retrouver à 4 km du village, sur la route de Revest du Bion.



Le SYNDICAT MIXTE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE l'ange gardien de notre patrimoine.

Historique:

Créé en 1987 sous forme associative sur le modèle des petites cités de Bretagne, les villages et cités de caractère des Alpes de Haute Provence (AHP) sont depuis 1997 regroupés en un syndicat mixte (SMVCC) ayant pour partenaires le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Fondation du Patrimoine et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine UDAP, ex - STAPService territorial d'architecture préventive). Notre département compte douze cités de caractères. Huit sont homologuées: Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Moustiers-Sainte-Marie et Simiane-la-Rotonde. Quatre en attente de l'être: Cruis, Mane, Riez et Seyne-les-Alpes. Chaque cité délègue au SMVCC deux ou trois élus. Pour Simiane, ce sont Marie-José Noël, déléguée titulaire et Henri Duyn, délégué suppléant.

Objectifs:

Le SMVCC décerne l'homologation des villages candidats à faire partie du syndicat, selon les critères de la Charte de qualité : compter moins de 2000 habitants, avoir un patrimoine architectural remarquable (1 ou 2 Monuments Historiques inscrits ou classés, un ensemble homogène de constructions anciennes, disposer de structures d'hébergement (hôtels, auberges, chambres d'hôtes) , d'un accueil touristique OT (Office du tourisme), organiser des animations de qualité, entretenir l'environnement (aménagement des parkings, fleurissement..)

Le SMVCC apporte une aide financière et des conseils techniques aux communes et aux propriétaires désireux de restaurer leur patrimoine (voir ci-dessous les modalités de l'aide).

La formation des élus et des artisans sur le terrain : durant la longue et dynamique présidence de Jean-Louis Adrian, le SMVCC a étendu son champ d'action par une fructueuse collaboration entre notre département et la Bretagne puis avec les provinces italiennes de Cuneo (Piémont) et de Ligurie. Cette politique transfrontalière encouragée et financée par l'Union Européenne, a permis des rencontres entre élus Français et Italiens, des découvertes de nos riches patrimoines respectifs, des expositions (ArtiSArts, plantes aromatiques...) des stages d'artisans du bâtiment, une large diffusion de documents bilingues de part et d'autre des Alpes. Le résultat fut un spectaculaire développement du tourisme transfrontalier constaté par nos offices du Tourisme et par l'Agence départementale du Tourisme (ADT). Aujourd'hui les aides financières ont diminué, les élus se sont renouvelés et l'action du SMVCC se concentre sur l'aide à la protection de notre bâti ancien soit communal soit privé.

LE SYNDICAT MIXTE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE (suite)



Les modalités des aides du SMVCC aux particuliers : "Les opérations façades ".

Ces aides concernent le bâti situé dans le centre ancien du village, elles portent sur la réfection des murs enduits, des toitures, des portes et fenêtres dans le respect des bonnes pratiques définies par la Commission d'homologation en accord avec l'UDAP.

La subvention accordée est plafonnée à 5000€ par dossier. L'opération se déroule en 3 étapes :

Avant les travaux : le pétitionnaire retire en Mairie le dossier comprenant : plan de situation, photo avant travaux, copie du permis de construire (PC ou DT), devis estimatif détaillé signé par l'artisan, RIB, grille de calcul en fonction des critères, autorisation des copropriétaires, le cas échéant. Le dossier complet est remis au secrétariat de la Mairie pour vérification et transmission au SMVCC puis à l'UDAP qui statue sur la recevabilité du dossier et donne les prescriptions techniques à respecter. Le comité syndical délibère en séance sur les dossiers inscrits. Le pétitionnaire et la Mairie reçoivent l'arrêté de subvention et le document d'urbanisme.

Exécution des travaux : l'artisan doit signaler au SMVCC le début des travaux et respecter scrupuleusement les prescriptions émises sur l'arrêté, sous peine d'annulation de la subvention.

Après les travaux : le bénéficiaire transmet à sa Mairie la facture acquittée qui sera envoyée au SMVCC. L'UDAP ne sera plus l'organisme de contrôle par suite de la baisse des crédits et de personnel. Le syndicat envisage de confier ce contrôle à un cabinet d'architectes. Suivant l'avis rendu le syndicat décide en séance le paiement de la subvention ou son rejet. Le propriétaire et le Maire de sa commune sont avisés de la décision.





PAGE CULTURELLE

La Maison Brian, art contemporain : 30 juin – 3 septembre, sous le regard de Jacqueline Lamba.



En 2008, nous découvrions avec émerveillement l'œuvre peinte de Jacqueline Lamba.

Disparue en 1993, elle fut un acteur important de l'art moderne. Épouse d'André Breton, inspiratrice de « la nuit du tournesol » et de « l'amour fou », elle dut revendiquer sa place, celle d'une créatrice profondément originale dans le compagnonnage de Picasso, Giacometti ou Michaux. Elle a su se déprendre du surréalisme de ses premiers tableaux pour construire une œuvre très personnelle dans laquelle sa vision de la nature s'impose au-delà des apparences immédiates.

La Maison de Brian a choisi cette année de présenter ses dessins. Nous y retrouverons Simiane où elle est venue travailler tous les étés de 1963 à 1980. Et cette magnifique liberté du trait de pinceau qui fait bouger les pierres, envahit et structure l'espace de la création.

Les sculptures de terre de Brigitte Marionneau lui répondent : mariage du matériel et de l'invisible, formes rigoureuses closes sur leur mystère d'air. Le noir du carbone, lisse ou texturé, invite la lumière.

En juillet Martine Cazin expose ses dessins : le trait se fait surface, le crayon est parfois remplacé par l'encre ou par les crayons de couleur.

En août Sylvie Salmon présente son travail : sa peinture, son dessin, sont faits de strates multiples que domine un rythme fort. Ces palimpsestes créent une image de la mémoire d'une écriture affirmée et très personnelle.

La galerie est ouverte du mercredi au dimanche, les 14 et 15 août, de 15 à 19h.

LES PAGES D'HISTOIRE



Il y a un demi-siècle à Simiane, peu d'habitants, mais quatre épiceries !

L'exode rural a frappé très tôt et très fort le bourg de Simiane qui a perdu en un siècle (exactement en 116 ans) 1134 habitants. Simiane comptait 1456 habitants en 1846, 920 habitants en 1901 et seulement 322 habitants en 1962, l'année de notre minimum démographique.

Mais cette baisse de la population n'avait pas encore détruit le commerce de proximité. Certes, il n'y avait plus dans les années 60 de médecin, de notaire ni de chirurgien car le haut village s'était vidé de ses notables, mais la population résiduelle consommait sur place chez les commerçants et les artisans simianais tout ce qui n'était pas produit dans les fermes du terroir.

Simiane comptait alors quatre épiceries : dans le Haut village, sur la place du clocher, celle de « Finet », alias Joséphine Giovale, celle d'Alix Adrian, la grand-mère de Jean-Louis, située en face de l'actuel « Plaisir des yeux ». Au Faubourg, en bas de la maison de Maryse Castor, se trouvait l'épicerie-boucherie-charcuterie-droguerie d'Eugène et Hélène Castor. L'épicerie d'Alix Pélissier, la femme du maçon Léonce Pélissier, située dans l'actuel salon de coiffure Cizo d'Elo, disposait d'une pompe à essence actionnée à la main.

Deux boulangeries fournissaient le pain aux Simianais : celle de Jean-Pierre Bricourt sur la place du clocher qui a fermé vers 1958 et celle du Faubourg située dans l'actuelle bibliothèque, où se sont succédé Lionel et Laure Testanière, puis en 1959 Walter Rossi, le beau-père de notre actuel maire.

On ne manquait pas à Simiane de cafés, auberges et restaurants. Dans le haut village, le café de Marie Aubert, situé en face de la Halle couverte, faisait le plein chaque dimanche avec les joueurs de cartes venus des hameaux voisins et des fermes. Dans le bas du village l'Auberge du Faubourg tenue par sa propriétaire Alix Michel, la grand-mère de Monique Liaumont, fut louée à « Mimile », Emile Appy qui sut en faire un rendez-vous des voisins et des néo-Simianais. L'Auberge du Faubourg fonctionne encore aujourd'hui. Enfin il y a le Chapeau-Rouge, l'ancien relais de poste, propriété de Léon Roux, dit « le Baumard », un personnage digne de Pagnol, tantôt jovial, tantôt ombrageux. Ce grand bâtiment qui abrite aujourd'hui la boulangerie, le restaurant et des appartements, comprenait un hôtel à l'étage fréquenté par les voyageurs de commerce. Au rez-dechaussée, la grande cuisine de Laurence Roux faisait aussi office de café ; la salle de restaurant était très fréquentée car les omelettes aux truffes, les pâtés de grives du Baumard, les daubes de sanglier de Laurence attiraient les gourmands du pays d'Apt. Au Chapeau Rouge, on pouvait aussi se faire couper les cheveux par Laurence ou y trouver chaussures à son pied car tous les samedis matins Robert Icard de Banon, au retour du marché d'Apt y faisait une escale mercantile et alimentaire.

Les « industries » qui avaient amené la prospérité à Simiane dans les siècles passés : les tuileries des Carretier, les tissages à toile des Bonnefoy et les verreries des De Ferre, ont disparu mais on compte encore treize artisans en 1965, trois menuisiers : Henri Pascal, dit l'Henri, à la fois artisan, peintre et châtelain puisque son atelier occupait une salle du





LES PAGES D'HISTOIRE (suite)



La pompe à essence / épicerie dans les années 1920 (à l'emplacement du salon de coiffure actuel).

XIVème siècle jouxtant la Rotonde et Alain Jean qui venait de s'installer dans l'atelier Julien à la montée du faubourg, deux maçons : l'entreprise d'Elie Thomas dans le haut village et celle de Léonce Pélissier dans le bas, les deux frères Chabaud à la Montée du Faubourg, l'un charron et l'autre mécanicien et six salariés et manœuvres.

Peu de temps après, le développement de la culture du lavandin, la motorisation des agriculteurs, l'arrivée de nouveaux Simianais et l'apparition du tourisme allait sortir Simiane de cette économie fermée.





Lors du conseil municipal des enfants tenu le 3 mars dernier, les élèves de l'école municipale avaient demandé une visite guidée du château médiéval du village. Ainsi, Olivia Brindle, responsable du service culturel, a accueilli lundi 12 juin en matinée, 17 élèves de la classe de Dominique Dupuy, directrice de l'école. En plus de la visite guidée, les enfants ont pu découvrir les lieux avec un petit jeu de piste réalisé par Olivia, sur le thème des troubadours. Tous ont passé un agréable moment à la découverte du patrimoine qui est le leur.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS



Liste des Associations de Simiane la Rotonde

ATHRE	Meignen Jean-Yves	jymeignen@gmail.com 06 72 93 13 49
COMITE des FETES	Haberey Philippe	philippe.haberey@orange.fr 06 83 81 78 99
COOPERATIVE SCOLAIRE	Dupuy Dominique	domy.dupuis@gmail.com 04 92 75 90 91
IMAGIE	Rider Gilles	chaloux@orange.fr 04 92 75 99 13
LA FADIBOLE	Jean Alain	coccinelle04@orange.fr 04 92 75 99 58
LA MAISON de BRIAN	Cazin Martine	lamaisondebrian@orange.fr 04 92 75 91 49
L'ETINCELLE	Quevedo Myriam	myriamquevedo@live.fr 04 92 75 09 73
MOTORCYCLE ACCIDENT SURVIORS	Mme Roux	neveda04@hotmail.fr 07 89 02 47 90
PARENTS D'ELEVES	Eddy Andrew	chridallaporta@sfr.fr 06 80 94 48 80
LES RICHES HEURES MUSICALES de la ROTONDE	Noël Marie-José	festival.mus.simiane@free.fr 04 92 75 90 47
PATCHWORK 04	Noël Annie	annie.noel@live.fr 04 92 74 66 38
PARLAREN AUP DE PROVENCO	Thomas Bruno	mars.delmas@orange.fr 04 92 75 97 92
QI-GONG SIMIANE	Mollet Catherine	catherinemollet@laposte.net 06 29 88 94 96
SIMIANE A COEUR OUVERT	Thomas Caroline	simianeacoeurouvert@gmail.com 04 92 75 91 13
SIMIANE SPORT NATURE	Barret Cédric	simianesportsnature@gmail.com 06 80 72 59 24
VIVRE A SIMIANE	Jean Betty	info.vivreasimiane@gmail.com 04 92 75 99 58
PEINDRE A SIMIANE	Oudot Isabelle	isabelleoudot@sfr.fr 04 86 74 93 06
DESCARTES au COCHONNET	Dallaporta Thibault	descartesaucochonnet@gmail.com 06 21 51 07 54

Une nouvelle association à Simiane : Descartes au cochonnet

Vous l'aurez sans-doute compris : il s'agit de jeux de boules et de jeux de cartes. L'objectif de cette nouvelle association est de renforcer la proximité et la convivialité des simianais.

L'association animée par Thibault Dallaporta organisera un concours de boules inaugural, sur le parking du Chapeau Rouge, le dimanche 23 juillet 2017. Soyez toutes et tous les bienvenu(e)s!



INFORMATIONS VARIÉES

TOUR de FRANCE 2017

Le passage du Tour de France 2017 à Simiane, se déroulera le vendredi 21 juillet (étape N° 19) entre Embrun et Salon de Provence. La course circulera dans le sens de Banon à Apt. Nos commerçants établis au bord de la départementale seront certainement aussi au rendez-vous pour accueillir les nombreux spectateurs et passionnés de la petite reine!





DES RACINES ET DES AILES à SIMIANE la Rotonde

Des racines et des ailes (FR 3) assurera un reportage filmé dans notre beau village et à la Roseraie de Valsaintes, à la fin du mois d'août 2017. L'émission relatera aussi le travail de l'équipe de bénévoles qui œuvrent en faveur de l'embellissement du village.

PLAN CANICULE

Le dispositif national destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, appelé "plan canicule", a été reconduit pour l'été 2017.

Comme les années précédentes, la Mairie, avec le concours du CCAS, recense les personnes âgées ou les personnes handicapées ou encore les personnes malades isolées à domicile qui pourraient être très fragilisées par un épisode de très forte chaleur.



En effet, cette action a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes considérées vulnérables, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lors d'un épisode caniculaire.

Si bien évidemment la surveillance et l'entraide s'exercent tout naturellement entre voisins, il est possible et même recommandé de faire connaître au service administratif de la Mairie les personnes qui seraient susceptibles de bénéficier de cette mesure.